

Rudolf Meimberg, Le Marché commun sera-t-il générateur de chômage ou, au contraire, d'un meilleur emploi? (juin 1956)

Légende: A l'occasion de la troisième conférence internationale que la Ligue européenne de coopération économique (LECE) consacre en juin 1956 à Bruxelles aux enjeux économiques de la relance européenne, Rudolf Meimberg, professeur à l'Université de Francfort et directeur de la Deutsche Bank, dresse la liste des avantages d'un marché commun européen et d'une union douanière, notamment en ce qui concerne leurs aspects sociaux.

Source: Le Marché commun, facteur de prospérité sociale. Bruxelles: Ligue européenne de coopération économique, 1956. "Le marché commun sera-t-il générateur de chômage ou, au contraire, d'un meilleur emploi ?", auteur:Meimberg, Rudolf, p. 32-45.

Copyright: (c) Ligue Européenne de Coopération Economique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rudolf_meimberg_le_marche_commun_sera_t_il_generateur_de_chomage_ou_au_contraire_d_un_meilleur_emploi_juin_1956-fr-3d5401ba-6be4-44e1-b3ca-2c20f9875a0b.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Le Marché commun sera-t-il générateur de chômage ou, au contraire, d'un meilleur emploi ?

1. La réalisation du Marché commun aurait à plusieurs titres des répercussions importantes sur le volume, la qualité et la répartition géographique de l'emploi.

Tout d'abord, la suppression des frontières douanières et monétaires rétablirait entre les entreprises qu'elles séparent aujourd'hui une vive concurrence dont l'effet général serait de stimuler l'ingéniosité, l'ardeur au travail, les efforts d'économie et d'organisation. Ce serait un véritable rajeunissement de l'esprit d'entreprise.

Du point de vue des consommateurs, la première conséquence de ce renouveau serait une amélioration des produits que leur offrent l'industrie et l'agriculture et, plus probablement aussi, un abaissement de leur prix. De là pourrait venir une expansion de la demande provoquant à son tour une *possibilité* d'accroissement de l'emploi.

2. Dans ce climat nouveau, il y aurait une tendance à la rationalisation, non seulement à l'intérieur des entreprises mais au niveau de la structure de l'économie en général. L'élimination des unités les moins aptes aurait pour contrepartie l'expansion des plus aptes, c'est-à-dire qu'en supposant même que la production globale n'augmentât pas — supposition d'un pessimisme absurde —, elle serait obtenue à un coût moins élevé.

3. Jusqu'à ce point, l'influence exercée sur l'emploi serait assez discutable : la rationalisation assurerait un emploi plus intelligent, c'est-à-dire plus efficace, des forces du travail, mais *pas nécessairement* plus volumineux.

On pourrait même craindre de voir naître des îlots de chômage soit technologique, tenant à l'amélioration de la productivité, soit de reconversion, tenant à l'élimination d'entreprises marginales en attendant que l'expansion dans d'autres entreprises ait offert un emploi à la main-d'œuvre ainsi libérée.

Le problème des chômages de reconversion étant traité au chapitre II, nous n'en dirons rien ici, sinon qu'il s'agit d'un mal temporaire et assez facile à combattre. Quant au chômage technologique, nous ne tomberons pas dans l'erreur des briseurs de machines qui, au début du XIX^e siècle, ne voyaient d'autre moyen de le résorber qu'un retour au travail manuel.

L'histoire a prouvé depuis cent ans que le chômage technologique se résorbe en fait par l'expansion économique. Cette remarque nous conduit à des considérations plus importantes sur les effets du Marché commun considéré du point de vue de l'emploi.

4. Il existe dans chacun des six pays appelés à former l'union douanière un certain nombre d'industries assez développées pour couvrir la consommation nationale, mais insuffisamment équipées pour saturer l'ensemble des six marchés nationaux où elles rencontrent aujourd'hui la concurrence des pays tiers en surmontant avec peine les mêmes obstacles douaniers.

Placées à l'intérieur de la frontière douanière commune, ces industries jouiraient désormais d'un privilège qui leur permettrait d'étendre leur capacité de production de manière à couvrir toute la demande intérieure du Marché commun. Il résulterait de ce processus une *augmentation structurelle* de l'emploi.

5. Mais il y a plus important encore : la formation d'une économie de grand espace permettrait enfin aux entreprises moyennes d'atteindre la taille optimum répondant à la technologie moderne.

Dès lors, non seulement les industries existantes, en abaissant leurs coûts, pourraient entreprendre la conquête de débouchés qui leurs échappent jusqu'à présent, mais encore, des industries nouvelles trouveraient enfin les conditions d'établissement nécessaires. En effet, les dépenses de recherche scientifique, de recherche appliquée, d'investissements neufs et hasardeux pourraient être amorties plus rapidement, de sorte que l'Europe deviendrait capable de tenir tête aux États-Unis et à la Russie dans la

course aux inventions, au lieu de se contenter, comme aujourd'hui, d'exploiter des brevets étrangers en seconde main et dans des conditions économiques médiocres.

Il y aurait là une source d'expansion économique très importante, c'est-à-dire une *haute probabilité d'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi*.

6. En réalité, la perspective la plus vraisemblable pendant la période d'adaptation aux conditions nouvelles sera une expansion de l'embauche, sans préjudice bien entendu des déplacements de travailleurs qui se produiront à coup sûr d'une entreprise à l'autre, et même quelquefois d'une région à l'autre.

Il est probable que les pouvoirs publics seront confrontés plus souvent avec les problèmes de suremploi qu'avec ceux du chômage.

Tout leur effort devra tendre à prévenir un emballement excessif des investissements, dont le caractère inflatoire serait nuisible à la rationalisation des moyens de production, à la sélection des activités d'après l'utilité subjective, et à l'amélioration de la productivité.

C'est pourquoi, notamment les banques centrales et les gouvernements, devront pratiquer une politique monétaire et budgétaire prudente et se garder d'instituer autour du Marché commun un protectionnisme plus marqué que celui dont souffrent actuellement les échanges entre les pays appelés à s'unir.

Une autre raison plaidera d'ailleurs contre toute accentuation du protectionnisme à l'égard des pays tiers : c'est que ceux-ci exerceraient bientôt des représailles dont les répercussions sur l'emploi seraient assurément défavorables.

L'importance économique de ces pays tiers — Grande-Bretagne, Commonwealth britannique, États-Unis — est telle que ces répercussions seraient capitales pour le Marché commun.

7. Un autre avantage du Marché commun, moins important peut-être mais certainement pas négligeable, serait la diminution des doubles emplois dans les investissements futurs.

Ces doubles emplois que l'on observe fréquemment aujourd'hui sont toujours susceptibles de porter atteinte à la continuité de l'emploi dans les branches en cause.

8. Au surplus, il est utile de rappeler encore aux Cassandre de l'Europe l'expérience encourageante du Benelux, même si elle n'est pas exactement comparable avec ce que pourrait être la formation d'une union douanière entre six pays.

Il est facile de soutenir que le marché Benelux n'est pas encore un marché commun, attendu que les importations de produits agricoles hollandais en Belgique sont encore réglementées.

Mais pour les produits industriels, il s'agit bel et bien d'une union douanière, qui fonctionne depuis octobre 1950 avec un très petit nombre d'exceptions.

On a entendu beaucoup de plaintes en Belgique sur Benelux, une première fois pendant la faible dépression de 1949 et une seconde fois pendant celle de 1953 qui fut plus sensible.

Or, une étude objective des faits a apporté à cet égard des enseignements précieux :

1° Il a été prouvé que les difficultés subies par quelques industries belges furent, dans la plupart des cas, causées autant par la concurrence des pays tiers que par celle des Pays-Bas.

Ce n'était donc pas l'union douanière qui était responsable, mais le niveau des coûts ou la qualité des produits dans les industries en cause.

2° Dans les quelques cas où la concurrence hollandaise fut vraiment à l'origine des difficultés, des mesures de protection temporaire ont été prises par les gouvernements pour laisser aux entreprises belges le temps de se réorganiser ou de se convertir. Les fermetures d'usines ont été rares; les rationalisations, plus fréquentes.

En deux ou trois ans, des industries belges, contraintes d'accomplir un effort exceptionnel, sont redevenues compétitives bien que les salaires hollandais soient restés inférieurs aux salaires belgo-luxembourgeois.

3° Si les échanges entre pays de Benelux ont augmenté dans des proportions sensiblement plus élevées que l'accroissement général de leur commerce extérieur, il n'en reste pas moins vrai que la valeur globale des ventes belgo-luxembourgeoises aux Pays-Bas, ne représente encore que 8 % des ventes des produits belges sur le marché national, tandis que la valeur des ventes hollandaises en UEBL (Union économique belgo-luxembourgeoise) n'atteint que 6 % du chiffre d'affaires des producteurs hollandais sur leur marché national.

Cette réticence dans l'interpénétration des deux marchés s'explique par bien des facteurs qu'il serait trop long d'énumérer ici. Elle montre en tous cas qu'il n'y a pas lieu de craindre des bouleversements rapides dans la structure des échanges lorsque deux économies sont mises en libre communication.

4° Pendant tout ce temps, les Pays-Bas ont bénéficié d'un état de plein emploi bien que la balance de leurs échanges avec l'UEBL fût déficitaire, tandis que l'UEBL, malgré son boni, accusait un degré notable de chômage permanent en raison de ses salaires élevés et des changements de structure intervenus dans la demande mondiale de certains de ses produits traditionnels. Exemples : textiles, matériel de chemin de fer.

Malgré tout, à chaque amélioration de la conjoncture, la Belgique souffre d'une *pénurie de main-d'œuvre* caractérisée par la hausse des salaires et la multiplication des revendications sociales. La concurrence hollandaise semble avoir eu très peu de part dans les variations du niveau de l'emploi en Belgique.

5° Cependant, le marché commun Benelux a été réalisé dans des conditions fort éloignées du modèle que, prudemment, les experts de Messine s'efforcent d'organiser : aucune période de transition n'était prévue pour la suppression des droits de douane; ni aucune harmonisation organique des politiques économiques, monétaires ni sociales ; et il existait une disparité des salaires qui, après avoir atteint 50 %, s'élève encore aujourd'hui à 35 % environ.

L'expérience de Benelux permet de penser qu'étant donné le luxe de précautions dont le marché commun des six serait assorti pendant les 12 ou 15 années de sa période de formation, il n'y a pas lieu de redouter qu'il entraîne de sérieux inconvénients pour les travailleurs.

9. L'expérience de la CECA est, elle aussi, rassurante. En évoquant les déplacements de main-d'œuvre qui se sont produits, on se rappellera d'abord que, de 1950 à 1954, les effectifs au travail dans les industries de la CECA se sont accrus au total de 1 % par suite d'une augmentation de 22.000 unités dans la sidérurgie et les mines et d'une diminution de 9.700 dans les charbonnages.

Les accroissements se sont produits surtout dans la Ruhr et aux Pays-Bas dans le secteur des charbonnages, en Allemagne dans le secteur sidérurgie. Les diminutions ont été surtout ressenties par les charbonnages dans le Nord-Pas de Calais et dans les bassins du centre et du midi de la France, ainsi qu'en Italie ; par la sidérurgie, en Italie et dans le centre de la France (région de la Loire).

Les rapports de la Haute Autorité ont signalé que, dans les zones d'accroissement, le recrutement a été principalement assuré par l'évolution démographique et par l'afflux des réfugiés venant de l'Est.

Quant aux diminutions, elles ont été généralement obtenues par le non-remplacement des travailleurs quittant l'industrie plutôt que par des licenciements.

Il n'en reste pas moins que la Haute Autorité a été saisie par les gouvernements de quelques demandes d'aide financière en vue du emploi de la main-d'œuvre. Tel fut le cas quand les charbonnages de France s'efforcèrent de faciliter le transfert en Lorraine des mineurs du bassin du Centre-Midi. Mais alors qu'on

escomptait une migration de quelque 5.000 travailleurs en 3 ans, 258 seulement, à fin 1954, avaient désiré user des facilités offertes ⁽¹⁾.

La modicité de ce mouvement s'explique en partie par l'insuffisance du nombre de logements disponibles en Lorraine. Aussi, les charbonnages y ont-ils mis en chantier un programme de construction. D'autre part, on étudie la possibilité de remployer sur place une partie des travailleurs qui seront licenciés dans le Centre-Midi.

La sidérurgie de la Loire a prévu, en 1954, une diminution d'effectifs de 1.500 travailleurs par suite de rationalisation. Mais ce personnel pourra être réemployé en 1956 dans les industries de transformation développées par la sidérurgie elle-même. Entre-temps, le gouvernement et la Haute Autorité ont subventionné conjointement l'emploi et la réadaptation de ces effectifs.

Une collaboration analogue a été mise au point pour faciliter le licenciement et le emploi des travailleurs libérés par la rationalisation de la sidérurgie italienne.

Il est d'ailleurs permis de supposer que ces emplois seraient facilités si, au lieu de se limiter à deux produits (le charbon et l'acier), le Marché commun s'étendait à toutes les marchandises. En effet, dans le cas présent, l'Italie, par exemple, ne bénéficie pour développer d'autres industries d'aucune des chances supplémentaires qui lui seraient offertes si le marché commun était ouvert à *tous* ses produits.

10. Quelle que soit la pertinence de toutes les observations qu'on vient de lire, il est clair que des transferts, des reconversions, seront nécessaires et se produiront même dans un climat d'expansion. Ces ajustements auront tendance à se marquer davantage pendant les périodes de récessions cycliques.

Toutefois, les inquiétudes à ce sujet doivent être tempérées par le fait que le marché commun ne sera pas réalisé du jour au lendemain. Une longue période de transition est prévue, pendant laquelle les conditions de concurrence ne se modifieront que graduellement. Il n'y aura donc pas de changement brusque, c'est-à-dire point de chômages massifs nouveaux, même dans les régions qu'à tort ou à raison, certains considèrent comme déshéritées.

Citons à ce sujet une déclaration du député socialiste hollandais, M. Van der Goes van Naters devant l'Assemblée commune de la CECA :

« A cet égard, il importe de remarquer que, contrairement au développement dans la CECA, où la production est largement liée au sol et au sous-sol, l'établissement du marché commun provoquera un appel de capitaux vers des régions à bas salaires, plutôt qu'un exode de travailleurs vers des centres fortement industrialisés. Le résultat sera une égalisation des salaires et des conditions de vie. Cette égalisation est d'importance primordiale. Dès le début, ce ne seront pas seulement les régions déjà bien développées — la Ruhr, le Nord et l'Est de la France, le Nord de l'Italie — qui profiteront du développement nouveau, mais aussi et surtout les régions moins favorisées; et ceci vaut autant pour l'industrie que pour l'agriculture. Personne ne peut méconnaître l'importance humaine et politique de cette harmonisation économique et sociale.

Voici la conclusion irréfutable qui s'impose, à laquelle je demande à tous mes collègues de réfléchir : les pays actuellement en butte à des difficultés commerciales et économiques et qui, dès lors, craignent de voir ces difficultés devenir inextricables s'ils acceptent d'ouvrir leurs frontières, ces pays, dis-je, profiteront notablement plus de la transformation généralisée, que ceux qui sont exportateurs pour l'instant, c'est-à-dire plus que les pays qui ont trouvé, en ce moment déjà, les moyens qui leur permettent d'exporter dès avant l'ouverture des frontières. Pour le Benelux, la stabilité du Marché commun sera certainement un grand bienfait, mais la prospérité de ces pays — déjà grande à l'heure actuelle — ne s'accroîtra peut-être pas à une allure aussi rapide. En revanche, une grande partie de la France va au devant d'une ère nouvelle et il en est de même de l'Italie méridionale ».

11. Cette observation, susceptible d'apaiser les inquiétudes exagérées, ne devra pas pour autant nous induire

à une coupable passivité devant les risques auxquels certaines régions peuvent, malgré tout, être exposées.

Ce sera précisément l'objet des alinéas suivants du présent chapitre, de peser ces risques et d'indiquer le rôle préventif que pourrait jouer à leur égard un programme de solidarité européenne.

12. L'aménagement d'une période transitoire signifie que pendant 12 à 15 ans l'ordre présent sera conservé beaucoup plus qu'il ne serait tolérable à titre définitif par un marché véritablement commun. L'adaptation des structures économiques et sociales ne se fera donc que peu à peu et on ne concevrait guère qu'il pût en être autrement.

13. Normalement, sur un marché libre, la main-d'œuvre et les capitaux se concentrent dans les branches d'activité et dans les entreprises qui jouissent comparativement des meilleures conditions de développement. Or, les conditions locales seront graduellement modifiées par l'abaissement des obstacles et la suppression de certains artifices qui, aujourd'hui, influencent l'implantation et la croissance des entreprises dans les différents pays appelés à former ensemble le marché commun. Les investissements nouveaux auront donc tendance, de plus en plus, à se localiser en vertu de calculs fondés sur une étude des conditions nouvelles régnant dans chaque partie du Marché commun. Il ne faudrait pas que cette tendance fût contrecarrée par les pouvoirs publics par égard pour des entreprises établies depuis plus longtemps. En effet, si le climat nouveau est bien celui d'une vive expansion économique, que l'on est en droit d'escompter, les entreprises anciennes assureront elles-mêmes leur pérennité, voire leur développement ultérieur, sans que des secours ou des protections leurs soient apportés par l'État.

Il est donc raisonnable de prévoir que les « déplacements » de production resteront modestes et que le nombre de personnes appelées à changer en conséquence leur lieu de travail ne sera guère impressionnant.

14. Toujours est-il que, même si l'économie suivait ce cours favorable, il faudrait accomplir maints efforts pour arriver à ce que les investissements et l'élargissement des capacités de production soient entrepris à l'endroit qui, dans le cadre du Marché commun, offre les plus grandes chances économiques, puisqu'en fait des obstacles et artifices nationaux déformeraient encore la concurrence avant que le Marché commun ne soit complètement réalisé.

Or, il faudra, en particulier, compter que les entreprises individuelles, les autorités régionales, les différentes branches d'activité, les organisations patronales et ouvrières, et peut-être même les différents parlements et gouvernements s'efforceront d'exploiter au maximum la faculté temporaire que leur laisserait encore le traité instituant le Marché commun de recourir à ces artifices. Si de pareilles tendances devaient prévaloir, il en résulterait des structures qui ne mériteraient pas d'être appelées « Marché commun » et qui, par surcroît, seraient d'un faible appoint dans la lutte contre le chômage.

Il y a là un risque, qui, pendant la période de transition, ne pourra être totalement éliminé. Évidemment c'est un risque qui menace moins l'emploi des travailleurs que l'efficacité de leur travail.

15. Une fois le Marché commun définitivement institué, les gouvernements n'auront plus la faculté de déformer sensiblement, par des décisions souveraines, les conditions de la concurrence entre les six pays, mais ils s'efforceront certainement d'obtenir des autorités supranationales des protections dérogatoires et des facilités de financement pour leurs investissements destinés au développement économique de certaines régions. Dans cet état d'esprit, ils ne reculeront pas nécessairement devant le scrupule d'établir des industries mal localisées.

C'est ici qu'il faudrait voir à longue échéance, un danger sérieux pour la continuité de l'emploi et — de façon générale — pour la continuité du Marché commun.

Car il ne suffit pas de croire à l'incompatibilité entre les mesures d'intervention artificielle en faveur de certaines branches industrielles et les principes du Marché commun, et de prononcer l'interdiction des premières. Il importe aussi d'empêcher que puisse naître la tentation de violer la lettre et l'esprit même du Marché commun.

Rappelons que la politique fiscale, l'établissement des tarifs de transport aussi bien que la politique pratiquée à l'égard du marché des capitaux, etc., offrent maintes possibilités à cet effet, même si l'on renonce en principe aux subventions directes et indirectes.

16. Il faut ici se demander quels gouvernements seraient les plus fortement tentés d'appliquer de telles méthodes : ceux des pays ayant à soutenir l'économie de vastes régions sous-développées ou ceux de pays ayant déjà au contraire les zones économiques les plus vigoureuses ? L'une ou l'autre réponse peut être pertinente. Aussi convient-il d'écarter autant que possible les deux possibilités; la première pour des raisons d'efficacité, la seconde pour des raisons d'équité.

17. Mais ceci ne veut pas dire que l'on serait démuné de moyens licites pour compenser l'attrait des régions géographiquement favorisées. Et tout d'abord on perd trop souvent de vue qu'un rôle capital reviendra, dans l'évolution économique des diverses parties du marché commun, aux aptitudes et à la volonté de travail du patronat et des salariés qui y habitent, ainsi qu'aux conditions politiques et sociales qui y règnent.

L'expérience nous a montré souvent que ceci est beaucoup plus important que les richesses du sol ou qu'une position favorable au point de vue des voies de communication.

Si les habitants des pays économiquement moins développés, au lieu de compter sur leurs propres capacités et sur leurs ressources, se bornaient à rechercher seulement les moyens de se protéger contre la supériorité économique des voisins, ou à attendre l'aide des autres, ils ne retireraient en tout état de cause qu'une part peu satisfaisante des avantages attendus du Marché commun.

Il y aura donc à faire en premier lieu un effort d'éducation politique, civique et professionnel dans certains pays et certaines régions.

18. Encore faut-il que cette action s'appuie sur la perspective offerte aux travailleurs et aux investisseurs, que leurs efforts soient couronnés de succès économique.

Or la pénurie de capitaux disponibles pour l'investissement constitue une entrave sérieuse au développement des régions économiquement faibles.

L'ouverture du Marché commun contribuera sans doute à améliorer la situation. Pourtant il ne suffit pas de compter simplement sur l'évolution automatique.

Dans un plan de solidarité économique établi en décembre 1954 en faveur des régions sous-développées de l'Europe méridionale, la LECE a déjà traité les problèmes qui se posent à ce sujet. Cependant, ce plan se réfère aux régions sous-développées du sud de l'Europe. Peut-être conviendrait-il d'étendre quelque peu sa compétence territoriale. Tout concours donné à ces régions ne tarderait pas à contribuer à renforcer l'économie des États intéressés. Il s'agit notamment de pouvoir améliorer l'équipement de base de ces régions (par la construction de barrages pour l'approvisionnement en énergie électrique, l'établissement d'installations d'irrigation et de drainage dans les régions marécageuses, la livraison de tracteurs, machines agricoles et engrais, l'aménagement et l'extension des voies de communication, l'instruction technique, l'amélioration de l'habitat). Les investissements privés ne tarderaient pas à proliférer sur une infrastructure ainsi préparée.

19. Bien entendu, à longue échéance, la façon la plus efficace d'aider sur le plan international les pays qui manquent de capitaux sera celle qui se fonde sur une base commerciale, et non celle qui relèverait de préoccupations caritatives ou politiques.

C'est en effet sur le plan commercial que le respect de l'efficacité économique est le mieux assuré.

C'est aussi le meilleur moyen de réaliser une aide sans contrôles, ces derniers pouvant aboutir en fin de compte à la dépendance politique des pays débiteurs, qui comporterait, même si elle n'est qu'imaginaire, des

inconvenients psychologiques.

20. Si l'on veut pouvoir recourir aux investissements étrangers à caractère commercial, il est indispensable de garantir le respect de la propriété et des créances étrangères. Mais en outre, il s'impose de coordonner les politiques pratiquées par les diverses nations sur le plan économique, financier et social.

La coordination vise autant l'égoïsme des forts que celui des plus faibles; celui des forts, qui sont peut-être tentés de profiter de leur position de monopole ou d'oligopole ou de saboter l'application de certaines mesures d'ordre politique ou économique utiles pour le développement des pays moins favorisés; celui des faibles, qui pourraient abuser du concours dont ils bénéficient ou qui, se bornant à attendre de l'aide, accompliraient un effort insuffisant.

21. Il importe surtout, *grosso modo*, de se mettre d'accord sur les *principes* que l'on veut appliquer, la création d'organisations nouvelles, nationales ou supranationales, étant une question moins importante. Les expériences faites grâce à l'OECE et l'UEP devraient nous encourager à persévérer dans cette voie, autant à l'échelon gouvernemental qu'à celui de l'économie privée.

22. Pendant une période de transition, on ne saurait se passer de l'aide financière de l'État (cautionnements et, le cas échéant, crédits et subsides pour charge d'intérêts, prélevés sur les ressources publiques) en faveur d'investissements entrepris dans les régions à capacité économique réduite.

Cependant, leur intervention doit se limiter à l'apport d'une aide complémentaire, sinon, la réalisation du Marché commun aurait pour conséquence de nouvelles distorsions de la structure économique.

23. Qu'il nous soit permis enfin de revenir sur un des dangers que recèle la réalisation du Marché commun, et qui ne vient pas seulement des partenaires économiquement moins développés, mais de façon générale, en premier lieu, de tous ceux qui redoutent les changements structurels escomptés.

Il s'agit du maintien des restrictions commerciales à l'égard des pays tiers ou peut-être même de leur aggravation. Assurément, le « protectionnisme européen » permettrait d'assurer l'écoulement des produits à l'intérieur du territoire ouvert au marché commun, quelquefois même dans le cas où la capacité de soutenir la concurrence internationale ne serait pas entièrement atteinte. Mais cela signifierait aussi que l'on réaliserait le Marché commun au prix d'un relâchement des relations économiques avec les pays tiers, notamment le Commonwealth britannique et l'Amérique du Nord.

Les avantages, tant économiques que politiques, en seraient sans doute compromis, d'autant plus qu'il faudrait s'attendre que les pays tiers répondent par des représailles. Un autre inconvénient de ce protectionnisme serait de faire démarrer le Marché commun dans un climat inflationniste de suremplei déjà assez probable sans cet appoint et qui nuirait beaucoup à la souplesse de cette redistribution des activités dont on attend la rationalisation d'une économie européenne intégrée.

24. Il s'agit donc d'associer la réalisation graduelle du marché commun à l'abolition progressive des restrictions commerciales à l'égard des pays tiers ainsi qu'à la réalisation progressive de la convertibilité des monnaies à l'échelle mondiale. Les effets favorables sur l'emploi dans le territoire régi par le Marché commun ne tarderaient pas à s'en faire sentir. Les perspectives de développement de l'Europe occidentale nous paraissent tellement favorables que la tâche entreprise est à la portée de nos forces, pourvu que l'on s'applique à coopérer dans un climat de confiance.